

Contre la répression la solidarité est notre arme Soutenons Giorgos le 16 Février

Le 21 Octobre 2010, dans le cadre de l'intensification de la lutte contre la réforme des retraites de l'automne dernier, le collectif interprofessionnel contre la réforme des retraites, a décidé d'occuper partiellement l'Agence Pôle Emploi de l'avenue de Toulouse à Montpellier.

A cette période, le mouvement se radicalisait et les actions de blocage de l'économie s'intensifiaient, se généralisant dans tout le pays. Durant cette même période l'État a décidé de passer à la contre-offensive. S'appuyant sur les discours de médias qui parlent des « casseurs » ou qui inventent une autre catégorie de « casseurs » (celles et ceux qui bloquent), le premier ministre condamne « *l'intimidation, les blocages et la violence* » synonyme selon lui de « *négation de la démocratie et du pacte républicain* ». Et le porte parole du gouvernement assure que celui ci « *ne laissera pas bloquer le pays par les piquets de grèves.* »

Lors de cette action, des tracts ont été diffusés afin d'informer et de mobiliser les chômeurs et chômeuses comme les salarié-e-s du Pôle Emploi. Les discussions ont permis de nouer des contacts. Il a été décidé par la suite de partir en manifestation sur l'avenue de Toulouse. Au bout de 5 minutes et après avoir parcouru environ 300 mètres, tout d'un coup (sans la moindre sommation) au moins deux voitures de la Police ont fondu sur le cortège. Simultanément, plusieurs policiers de la brigade anti-criminalité (BAC) ont violemment chargé les manifestant-e-s distribuant des coups de matraque. Les policiers ont arrêté et mis en garde à vue 5 personnes au total.

Parmi elles, Giorgos, syndicaliste à la CNT, militant à la Coordination des Groupes Anarchistes, participant au mouvement social contre la réforme des retraites, a été arrêté.

Aucune charge n'a été retenue suite à l'action. Les 4 personnes arrêtées avec Giorgos ont été relâchées sans poursuites. Il en aurait été de même pour Giorgos s'il avait accepté de se soumettre au prélèvement ADN. Ce « crime » est passible d'1 an de prison ferme et de 15000 euros d'amende. Son opposition au contrôle social, s'est traduit ici par un refus de fichage génétique. Pour justifier les poursuites les policiers ont inculpé Giorgos pour port d'arme de 6^{ème} catégorie : un « Opinel » lui servant pour le pique-nique !

En fait ce n'était qu'une arrestation parmi des milliers d'autres pendant cette période. Depuis des années l'État organise la restriction de nos libertés et vise celles et ceux qui lui résistent en votant des lois : la LSQ (Loi sur la Sécurité Quotidienne) – la Loi Perben I - LSI (Loi sur la Sécurité Intérieure) – la Loi sur la prévention de la délinquance... et actuellement la LOPSSI 2.

Devant cette surenchère de lois criminalisant le mouvement social, il est nécessaire de s'organiser face à la répression et de défendre nos libertés.

Le procès de Giorgos est prévu le 16 Février a 14h au Tribunal Correctionnel de Montpellier.

Nous demandons à toutes et à tous de venir ce jour-là soutenir Giorgos pour montrer notre opposition à la criminalisation du mouvement social et à la surenchère sécuritaire.

Premiers signataires : AL 34, ATTAC 34, CNT UD 34, CGA 34, FA 30-84, FASE Montpellier, LDH 34, Solidaires 34, Sud Éducation 34